

2026_103



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq août deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil municipal : 19/08/2026

Etaient présents : AURIA Céline, BERTHOLET Jean-Luc, BIANCO André, BOUCHARD Laurent, BOULOS Johanna, CHABANEL Boris, GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey, HURÉ Fabrice, LACHAISE Henri, MOLLIER Bruno, NICOLAS Julien, PERRET Christophe, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire, ROUT Sabine.

Absents et pouvoirs : AUDINOS Sophie, BRIAND Nadège (Pouvoir Richard DUTHEIL), DUTHEIL Richard, GAY Nathalie (Pouvoir Fabrice HURÉ), GUILLIER François (Pouvoir BOUCHARD Laurent), JANOWSKI Matthieu, PISOT Anne (Pouvoir Boris CHABANEL)

Secrétaire de séance : Laurent BOUCHARD

Membres en exercice : 23

Présents : 16

Vote : 19 pour : 19 contre : 0 abstention : 0

COMMISSION MUNICIPALE - COMPOSITION SUITE DEMISSION D'UNE ELUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,
Vu la délibération N°2026_53 en date du 21/04/202, fixant la composition des commissions municipales,
Vu la démission de Madame Catherine DALLES de ses fonctions de conseillère municipale, adressée à M le Maire et accepté par lui le 29/06/2026,

Considérant la volonté de procéder au remplacement de Madame Catherine DALLES au sein de la commission municipale « communication-vie du village-associations » et d'intégrer, Monsieur Julien NICOLAS, nouveau conseiller municipal, dans cette même commission municipale,

Il est donc proposé de remplacer dans la commission « communication-vie du village-associations », Mme Catherine DALLES par M Julien NICOLAS.

Après un vote, à main levée à la demande à l'unanimité des membres du conseil municipal, la composition de la commission « communication-vie du village-associations » est modifiée .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de la composition suivante :

Commission communication-vie du village-associations 6 membres	BIANCO André AURIA Céline BERTHOLET Jean-Luc BOULOS Johanna NICOLAS Julien PERRET Christophe
---	---

Pour copie, certifiée conforme

Le Maire,
Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance
Laurent BOUCHARD

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »